

---

**Informe del Presidente****Propuesta de préstamo****Burkina Faso****Programa de Fortalecimiento de la Resiliencia de los Pequeños Productores al Cambio Climático**N.º de identificación del proyecto: 2000003918

---

Signatura: EB 2023/139/R.5/Rev.1

Tema: 3 a) i) d) i)

Fecha: 12 de septiembre de 2023

Distribución: Pública

Original: Francés

**Para aprobación****Medidas:** Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 59.

---

---

**Preguntas técnicas:****Bernard Hien**Director regional  
División de África Occidental y Central  
correo electrónico: b.hien@ifad.org**Ann Turinayo**Directora en el País  
División de África Occidental y Central  
correo electrónico: a.turinayo@ifad.org

---

# Índice

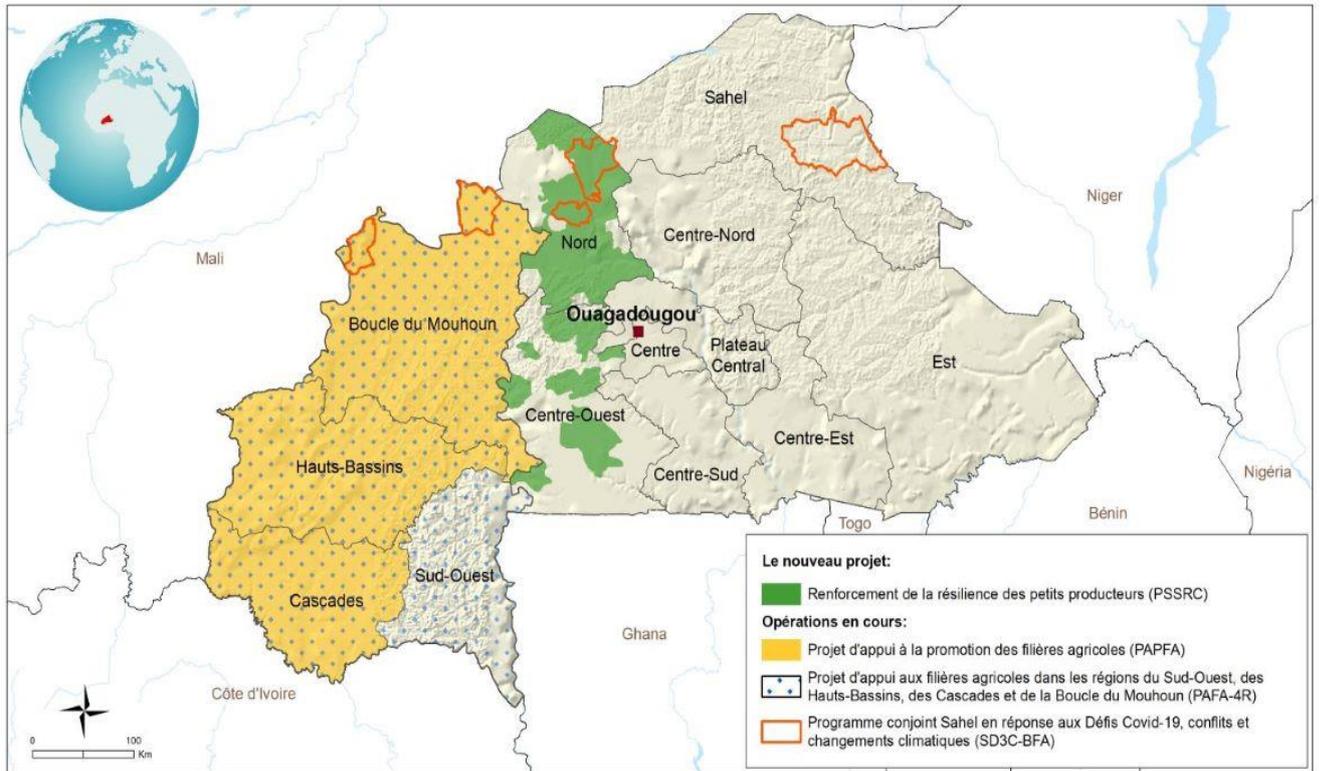
<b>Mapa de la zona del programa</b>	<b>ii</b>
<b>Resumen de la financiación</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexto</b>	<b>1</b>
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
<b>II. Descripción del programa</b>	<b>2</b>
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	2
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	4
E. Costos, beneficios y financiación	5
<b>III. Gestión de riesgos</b>	<b>9</b>
A. Riesgos y medidas de mitigación	9
B. Categoría ambiental y social	10
C. Clasificación del riesgo climático	10
D. Sostenibilidad de la deuda	11
<b>IV. Ejecución</b>	<b>11</b>
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	12
C. Planes para la ejecución	13
<b>V. Instrumentos jurídicos y facultades</b>	<b>13</b>
<b>VI. Recomendación</b>	<b>13</b>

## Apéndices

- I. Accord de financement négocié (Se distribuirá con anterioridad al período de sesiones)
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du programme
- IV. Plan d'activités de démarrage

<b>Equipo encargado la ejecución del programa</b>	
Director Regional:	Bernard Hien
Directora en el País:	Ann Turinayo
Técnico Principal:	Mathilde Iweins
Oficial de Finanzas:	Neloum Koumtingue
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Oficial Jurídica:	Aspasia Tsekeri

## Mapa de la zona del programa



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Fuente: FIDA | 25-05-2023

## Resumen de la financiación

<b>Institución iniciadora:</b>	FIDA
<b>Prestatario/receptor:</b>	Burkina Faso
<b>Organismo de ejecución:</b>	Ministerio de Agricultura y de Recursos Animales y Pesqueros
<b>Costo total del programa:</b>	EUR 107,11 millones (equivalente a USD 116,19 millones, aproximadamente)
<b>Monto del primer préstamo del FIDA:</b>	EUR 46,15 millones (equivalente a USD 50,15 millones, aproximadamente)
<b>Condiciones del primer préstamo del FIDA:</b>	Condiciones muy favorables, con cargo al Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados
<b>Monto del segundo préstamo del FIDA:</b>	EUR 9,20 millones (equivalente a USD 10,00 millones, aproximadamente)
<b>Condiciones del segundo préstamo del FIDA:</b>	Condiciones ordinarias, con cargo al Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (BRAM)
<b>Cofinanciadores:</b>	Fondo de la OPEP para el Desarrollo Internacional (OFID), Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM), ampliación del Programa de Adaptación para la Agricultura en Pequeña Escala (ASAP+)
<b>Monto de la cofinanciación:</b>	OFID: EUR 23,05 millones (equivalente a USD 25 millones, aproximadamente) FMAM: EUR 8,23 millones (equivalente a USD 10 millones, aproximadamente) ASAP+: EUR 6,45 millones (equivalente a USD 7 millones, aproximadamente)
<b>Contribución del prestatario/receptor:</b>	EUR 12,40 millones (equivalente a USD 13,45 millones, aproximadamente)
<b>Contribución de los beneficiarios:</b>	EUR 1,38 millones (equivalente a USD 1,5 millones, aproximadamente)
<b>Monto de la financiación del FIDA para el clima:</b>	EUR 41,99 millones, incluidos EUR 34,94 millones en fondos de adaptación y EUR 7,05 millones en fondos de mitigación (aproximadamente el equivalente a USD 45,62 millones, incluidos USD 37,96 millones en fondos de adaptación y USD 7,66 millones en fondos de mitigación)

## I. Contexto

### A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

#### Contexto nacional

1. Burkina Faso es un país de ingresos bajos situado en el Sahel, vulnerable al cambio climático, cuyos recursos naturales son limitados. Su economía y desarrollo dependen de la agricultura, que constituye el 25 % del producto interno bruto (PIB) y emplea a más del 63,2 % de la población activa<sup>1</sup>.
2. El país se enfrenta a una crisis multidimensional; su fragilidad obedece a una serie de causas estructurales, como la inseguridad, la inestabilidad política, los altos índices de pobreza (que contrastan con el fuerte crecimiento demográfico) y la vulnerabilidad al cambio climático.
3. **Cambio climático.** El contexto ambiental está condicionado por el crecimiento demográfico, la pobreza crónica, la degradación de la tierra y el cambio climático, cuya frecuencia y gravedad van en aumento. Según las simulaciones efectuadas, se prevé que las temperaturas medias aumentarán 0,8 °C de aquí a 2025 y 1,7 °C de aquí a 2050, y que la disminución relativa de las precipitaciones será del -3,4 % de aquí a 2025 y del -7,3 % de aquí a 2050.
4. **Género.** En el sector agrícola, las mujeres representan el 55 % de la fuerza de trabajo y participan en la comercialización de cerca del 40 % de los productos agrícolas. Sin embargo, en los regímenes de tenencia de la tierra tradicionales, las mujeres, la gente joven y otros grupos desfavorecidos solo disfrutan de derechos de uso precarios, generalmente en tierras degradadas.
5. **Jóvenes.** La población burkinesa es mayoritariamente joven: el 77,9 % de la población tiene menos de 35 años. La tasa de desempleo general es del 4,0 %, pero varía en función del nivel de instrucción.
6. **Nutrición.** La malnutrición sigue siendo un obstáculo para el desarrollo del potencial físico e intelectual de muchos niños burkineses. Las dos regiones en las que interviene el programa (el Norte y el Centro-Oeste) registran altas tasas de malnutrición crónica (un 23,6 % y un 22,3 %, respectivamente) y la tasa de emaciación se sitúa en el 10,5 % y el 9,1 %, respectivamente.

#### Aspectos específicos relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

7. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el proyecto ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
  - abarca la financiación para el clima;
  - incluye una perspectiva transformadora en materia de género;
  - es sensible a la nutrición;
  - tiene en cuenta a la gente joven, y
  - tiene en cuenta la capacidad de adaptación.

#### Razones que justifican la intervención del FIDA

8. Teniendo en cuenta que más del 40 % de la población vive por debajo del umbral de pobreza, el cumplimiento del Objetivo de Desarrollo Sostenible 1 relativo a la eliminación de la pobreza de aquí a 2030 supone un gran desafío para el país. En 2021, el país ocupaba el puesto 184º de entre 191 países en el índice de desarrollo humano, y el puesto 27º entre los países más vulnerables al cambio climático. El actual contexto de fragilidad exige considerables esfuerzos de

<sup>1</sup> Censo general de población y vivienda (2019).

desarrollo socioeconómico, en particular en el medio rural, donde una persona de cada dos (51 %) vive por debajo del umbral de pobreza, lo que representa el 92 % de la población pobre del país.

9. A la luz de las enseñanzas extraídas del proyecto Neer-Tamba (2014-2023) y de su apropiación por los beneficiarios, sería interesante ampliar la escala de la gestión participativa de los recursos naturales dada la situación de fragilidad persistente. El compromiso del FIDA en favor del clima se refleja en el apoyo a la consecución del Objetivo de Desarrollo Sostenible 13 (lucha contra el cambio climático) y a la implementación de las medidas previstas en las contribuciones determinadas a nivel nacional para las poblaciones especialmente vulnerables.

## **B. Enseñanzas extraídas**

10. **Dispositivo de intervención resiliente.** A pesar de la inseguridad y de las constantes amenazas conexas, los proyectos del FIDA, garantía de resiliencia, han logrado resultados importantes. Los equipos siguen operando y mantienen un cierto volumen de actividad en las zonas sensibles, valiéndose con éxito de dispositivos de prestación de servicios integrados en el ámbito local.
11. **Enfoque de desarrollo territorial inclusivo.** El Programa Nacional de Ordenación Territorial (1992-2018) puso de relieve la importancia de responsabilizar a las comunidades para conocer sus necesidades y asegurar la sostenibilidad de las inversiones. En respuesta a las prioridades de inversión indicadas por los beneficiarios, el Programa de Fortalecimiento de la Resiliencia de los Pequeños Productores al Cambio Climático (RESI-2P) aplicará un enfoque territorial inclusivo, centrado en la resiliencia.
12. **Securitización<sup>2</sup>.** La experiencia ha demostrado que los acuerdos de tenencia de la tierra pueden constituir una buena alternativa a la securitización en lo que respecta a las obras de ordenación territorial. Este método se adoptó en el marco del proyecto Neer-Tamba y fue replicado por los equipos del Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas (PAPFA) y del Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas en las Regiones Suroeste, Hauts-Bassins, Cascades y Boucle du Mouhoun (PAFA-4R) en los procesos de ordenación territorial.
13. **Capacidad de implementación de inversiones estructurales.** El éxito del proyecto Neer-Tamba, el Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas y el Proyecto de Apoyo a la Promoción de las Cadenas de Valor Agrícolas en las Regiones Suroeste, Hauts-Bassins, Cascades y Boucle du Mouhoun se debe a que los dispositivos de ejecución están bien estructurados y descentralizados y se basan en la seguridad de la tenencia de la tierra, la delegación de responsabilidades, la combinación de ingeniería social e ingeniería civil y la promoción de proyectos intensivos en empleo.

## **II. Descripción del programa**

### **A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo**

14. **Objetivo.** El objetivo de desarrollo del programa es fortalecer la resiliencia de los pequeños agricultores pobres, en particular las mujeres, la gente joven, las personas con discapacidad y las personas desplazadas dentro del país.

---

<sup>2</sup> La ley n.º 034-2009 relativa a la tenencia de la tierra rural reconoce los derechos consuetudinarios y transfiere la gestión de la tenencia de la tierra a los municipios rurales. Los derechos consuetudinarios pueden oficializarse mediante certificados de posesión de la tierra rural y convenios de préstamo. Estos certificados son documentos jurídicos y legales que garantizan la securitización de la tenencia de la tierra y posibilitan la realización de obras de ordenación territorial. Sin embargo, el plazo de obtención de los certificados no se adecua a la necesidad de iniciar las obras, teniendo en cuenta los plazos previstos en los proyectos correspondientes.

15. **Zona de intervención.** Los equipos del programa RESI-2P intervendrán en dos regiones, el Norte y el Centro-Oeste, según una doble lógica de focalización que tiene por finalidad: i) consolidar los logros de la cartera en un contexto de fragilidad que pone en peligro la sostenibilidad de las inversiones (región del Norte), y ii) establecer un enfoque innovador y eficiente centrado en la resiliencia, inspirado de las enseñanzas extraídas del proyecto Neer-Tamba, con objeto de reproducirlo en nuevas zonas menos expuestas a la inseguridad (región Centro-Oeste).
16. **Grupos objetivo.** En ambas regiones, el programa beneficiará directamente a 109 000 habitantes del medio rural (49 050 mujeres y 54 500 jóvenes), distribuidos en 36 556 hogares<sup>3</sup> (16 945 en el Norte y 19 611 en el Centro-Oeste). A través de los beneficiarios directos, el programa llegará a 208 635 personas (94 890 en el Norte y 113 745 en el Centro-Oeste) Estas cifras incluyen a las personas desplazadas dentro del país, cuyo número se estima en 13 096 (12 336 en el Norte y 760 en el Centro-Oeste), y a las personas con discapacidad (1 097 personas, de las cuales 439 en el Norte y 658 en el Centro-Oeste)<sup>4</sup>. En general, el proyecto beneficiará a un 45 % de mujeres y un 50 % de jóvenes.

## **B. Componentes, efectos directos y actividades**

17. El programa tendrá una duración de ocho años y constará de tres componentes interdependientes: i) fortalecimiento de la resiliencia de los sistemas de producción; ii) facilitación del acceso al mercado, y iii) gestión, coordinación, seguimiento y evaluación, y gestión de los conocimientos.

### **Componente A. Fortalecimiento de la resiliencia de los sistemas de producción (EUR 65,88 millones, el 61,5 %).**

18. **Efecto directo previsto:** Mejora de la resiliencia de los sistemas de producción y alimentación de los pequeños productores en las cadenas de valor seleccionadas.
19. Al finalizar el programa: i) el 70 % de los hogares indica un incremento del 20 % en su resiliencia; ii) se evitan o se almacenan más de 4 millones de toneladas de emisiones de gases de efecto invernadero (CO<sub>2</sub> equivalente) o de carbono, respectivamente<sup>5</sup>, y iii) el 80 % de las mujeres que han recibido apoyo señalan una mejora de su régimen alimentario.
20. Tres subcomponentes vinculados a productos específicos definidos en la estructura del programa favorecerán la consecución de este efecto directo: i) infraestructuras innovadoras y resilientes; ii) intensificación y diversificación de la producción, y iii) fortalecimiento de las partes interesadas y educación ambiental.

### **Componente B. Facilitación del acceso al mercado (EUR 22,99 millones, el 21,5 %).**

21. **Efecto directo previsto:** En las cadenas de valor seleccionadas, se promueven la valorización y la competitividad basadas en soluciones sostenibles.
22. El objetivo de este componente es fomentar de manera sostenible la adición de valor y el desarrollo de relaciones de mercado en las cadenas de valor seleccionadas mediante el aumento de la capacidad de inversión, la promoción del emprendimiento y la mejora del acceso a la financiación y a los mercados. En lo que respecta a los indicadores que está previsto alcanzar al finalizar el programa:

<sup>3</sup> Esta estimación se basa en el supuesto de que en cada hogar tres personas se beneficiarán de los distintos servicios promovidos en el marco del proyecto (2,98 personas en promedio por hogar, sobre la base de las experiencias consultadas para los proyectos). Este supuesto permite eliminar duplicaciones en el conteo de los hogares.

<sup>4</sup> Las bases de cálculo para las estimaciones relativas al tamaño de los hogares y al número de personas desplazadas dentro del país y personas con discapacidad se remiten a las fuentes estadísticas oficiales, es decir, el Censo general de población y vivienda (2019) y, en el caso de las personas desplazadas, el Consejo Nacional de Emergencias y Rehabilitación.

<sup>5</sup> Estimación del balance de carbono con la herramienta EX-ACT, presentada en el análisis económico y financiero publicado en el anexo 4 del informe de diseño del proyecto.

i) el 40 % de las organizaciones de productores declaran un incremento mínimo del 20 % del volumen de productos comercializados, y ii) la comercialización de productos elaborados aumenta un 40 %.

23. Este componente se divide en tres subcomponentes: i) infraestructuras y equipos de apoyo a la elaboración y comercialización; ii) comercialización, emprendimiento y acceso a la financiación, y iii) apoyo a la gobernanza de las cadenas de valor seleccionadas.

**Componente C. Gestión, coordinación, seguimiento y evaluación, y gestión de los conocimientos (EUR 18,25 millones, el 17 %)**

24. Este componente engloba el conjunto de mecanismos de planificación técnica y coordinación operacional, gestión administrativa y fiduciaria, seguimiento y evaluación, comunicación y aprovechamiento de los conocimientos adquiridos.

**C. Teoría del cambio**

25. Burkina Faso está expuesto a episodios de sequía e inundaciones que afectan a los sistemas de producción de alimentos. Desde 2015, esta situación de fragilidad se ha visto agravada por una crisis de seguridad persistente. La presión antrópica sobre los recursos naturales provocada por las prácticas agrícolas degrada los suelos y la biodiversidad y agota los recursos hídricos, lo cual afecta a la eficacia y sostenibilidad de los sistemas de producción. Estos fenómenos agudizan los problemas ambientales y climáticos y aumentan la vulnerabilidad de los pequeños productores, en particular de las mujeres.
26. La teoría del cambio del programa RESI-2P sitúa el fortalecimiento de la resiliencia de los pequeños productores como pilar estratégico transversal frente a los efectos del cambio climático. Las intervenciones tienen por objeto generar un cambio de paradigma mediante la promoción de una agricultura más sostenible y de cadenas de valor que pongan el acento en los productos. Las inversiones se basarán en planes participativos elaborados a nivel municipal, con arreglo a una visión compartida de gestión sostenible del territorio.
27. La implementación del programa contribuirá a alcanzar los Objetivos de Desarrollo Sostenible 1 (fin de la pobreza), 2 (hambre cero), 5 (igualdad de género), 7 (energía asequible y no contaminante), 10 (reducción de las desigualdades) y 13 (acción por el clima).

**D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones**

28. **Armonización.** El programa se inscribe en el marco del segundo Plan Nacional de Desarrollo Económico y Social (2021-2025), los documentos estratégicos nacionales y la acción conjunta del sistema de las Naciones Unidas, esto es, el Plan de Acción Provisional de las Naciones Unidas para el Desarrollo, a fin de apoyar la transición, y el Plan de Acción de Estabilización y Desarrollo. Está en consonancia con el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025) y en particular con el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales para el período 2019-2023 y las prioridades del ciclo de la Duodécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA12).
29. **Sentido de apropiación.** El calendario de ejecución prevé una secuencia de consolidación, acompañada de una estrategia de salida, a fin de garantizar que se tienen debidamente en cuenta los logros obtenidos en el marco del programa en los dispositivos institucionales de ámbito nacional y local, así como en los sistemas de gobernanza inclusiva en los que participan los beneficiarios.

30. **Asociaciones.** Estas se establecerán a distintos niveles, con: i) las organizaciones de productores e interprofesionales de las distintas cadenas de valor seleccionadas; ii) los gobiernos subnacionales descentralizados, y iii) los proyectos y programas que operan en las dos regiones de intervención<sup>6</sup> y que, habida cuenta de sus grandes ejes, se prestan a la realización de una acción sinérgica y complementaria.

## **E. Costos, beneficios y financiación**

31. **Costos del programa.** Se estima que el costo total del programa para un ciclo de ocho años, incluidos los imprevistos de orden físico y financiero, ascenderá a EUR 107,11 millones, lo que equivale a FCFA (XOF) 71 730 millones, a razón de EUR 96,92 millones para inversiones y EUR 10,19 millones para costos recurrentes (el 90,5 % y el 9,5 % del costo total, respectivamente). Los costos por componente se distribuyen de la siguiente manera: componente A (fortalecimiento de la resiliencia de los sistemas de producción): EUR 65,88 millones (XOF 44 120 millones), esto es, el 61,5 % del costo total; componente B (facilitación del acceso al mercado): EUR 22,99 millones (XOF 15 390 millones), esto es, el 21,5 % del costo total; componente C (gestión, coordinación, seguimiento y evaluación, y gestión de los conocimientos): EUR 18,25 millones, de los cuales EUR 11,43 millones (XOF 7 650 millones) corresponden a los costos operacionales y a los sueldos, esto es, el 9,38 % del costo total del programa.

---

<sup>6</sup> En aras de la sinergia y la complementariedad, el programa RESI-2P evitará la duplicación de intervenciones con otros asociados técnicos y financieros, cuyos programas (en curso o previstos) ha tomado en consideración: Banco Africano de Desarrollo, Unión Europea, Banco Mundial, Fondo de las Naciones Unidas para el Desarrollo de la Capitalización, Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura, Programa Mundial de Alimentos, Fondo para el Medio Ambiente Mundial, Unión Internacional para la Conservación de la Naturaleza, Agencia Alemana de Cooperación Internacional, Enabel (Agencia de Cooperación de Bélgica), Dinamarca, Servicio Holandés de Cooperación al Desarrollo, Agencia Suiza para el Desarrollo y la Cooperación, Embajada de los Países Bajos, Alianza para una Revolución Verde en África, Agencia Neerlandesa para las Empresas y Plataforma para la Gestión de Riesgos Agrícolas.

Cuadro 1  
**Costos del programa desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora**  
(en miles de euros)

Componente/subcomponente	Instituciones financieras		Beneficiarios		FMAM		FIDA12		ASAP+		OFID		FIDA (BRAM)		Gobierno		Total		
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
<b>A. Fortalecimiento de la resiliencia de los sistemas de producción</b>																			
A.1. Infraestructuras innovadoras y resilientes	-	-	-	-	-	-	28 882,3	54,9	274,9	0,5	15 206,5	28,9	1 337,4	2,5	6 953,6	13,2	52 654,7	49,2	
A.2. Intensificación y diversificación de la producción	-	-	-	-	6 307,1	68,9	59,4	0,6	2 355,8	25,7	-	-	-	-	435,3	4,8	9 157,6	8,5	
A.3. Fortalecimiento de las partes interesadas y educación ambiental	-	-	-	-	-	-	-	-	3 822,3	94,1	-	-	-	-	241,2	5,9	4 063,5	3,8	
<b>Subtotal</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 307,1</b>	<b>9,6</b>	<b>28 941,7</b>	<b>43,9</b>	<b>6 453,0</b>	<b>9,8</b>	<b>15 206,5</b>	<b>23,1</b>	<b>1 337,4</b>	<b>2,0</b>	<b>7 630,2</b>	<b>11,6</b>	<b>65 875,8</b>	<b>61,5</b>	
<b>B. Facilitación del acceso al mercado</b>																			
B.1. Infraestructuras y equipos de apoyo a la elaboración y la comercialización	-	-	-	-	-	-	72,2	0,7	-	-	5 366,4	50,4	3 763,1	35,4	1 445,8	13,6	10 657,5	10,0	
B.2. Comercialización, emprendimiento y acceso a la financiación	134,4	1,2	1 383,1	12,0	1 927,3	16,7	3 344,4	29,1	-	-	-	-	4 108,1	35,7	614,5	5,3	11 511,8	10,7	
B.3. Apoyo a la gobernanza de las cadenas de valor seleccionadas	-	-	-	-	-	-	702,7	85,9	-	-	-	-	-	-	114,9	14,1	817,7	0,8	
<b>Subtotal</b>	<b>134,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1 383,1</b>	<b>6,0</b>	<b>1 927,3</b>	<b>8,4</b>	<b>4 119,3</b>	<b>17,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 366,4</b>	<b>23,3</b>	<b>7 871,2</b>	<b>34,3</b>	<b>2 175,3</b>	<b>9,5</b>	<b>22 987,0</b>	<b>21,5</b>	
<b>C. Gestión, coordinación, seguimiento y evaluación, y gestión de los conocimientos</b>																			
	-	-	-	-	-	-	13 089,46	72,2	-	-	2 473,5	13,6	-	-	2 598,3	14,2	18 246,6	17,0	
<b>Total</b>	<b>134,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1 383,1</b>	<b>1,3</b>	<b>8 234,4</b>	<b>7,7</b>	<b>46 150,46</b>	<b>43,2</b>	<b>6 453,0</b>	<b>6,0</b>	<b>23 046,4</b>	<b>21,5</b>	<b>9 208,6</b>	<b>8,6</b>	<b>12 403,7</b>	<b>11,6</b>	<b>107 109,4</b>	<b>100,0</b>	

Cuadro 2  
**Costos del programa desglosados por categoría de gastos y entidad financiadora**  
(en miles de euros)

Categoría de gasto	Instituciones financieras		Beneficiarios		FMAM		FIDA12		ASAP+		OFID		FIDA (BRAM)		Gobierno		Total		
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
<b>I. Gastos de inversión</b>																			
A. Obras de ingeniería rural y civil	-	-	-	-	179,1	0,4	18 742,1	41,0	66,6	0,1	16 630,2	36,4	3 101,4	6,8	6 969,5	15,3	45 688,9	42,7	
B. Subvenciones y donaciones	134,4	0,7	1 383,1	7,5	3 348,5	18,3	7 544,0	41,2	1 884,4	10,3	1 024,8	5,6	3 007,7	16,4	0,0	-	18 326,9	17,1	
C. Vehículos	-	-	-	-	11,2	2,7	254,4	62,7	-	-	40,8	10,0	24,1	5,9	76,4	18,7	408,6	0,4	
D. Equipos y materiales	-	-	-	-	256,8	12,5	128,7	6,3	979,0	47,6	81,2	3,9	225,1	10,9	384,6	18,7	2 056,6	1,9	
E. Consultorías	-	-	-	-	1 681,2	8,8	8 978,1	47,2	408,0	2,1	2 863,1	15,0	2 202,9	11,6	2 908,4	15,3	19 066,2	17,8	
F. Capacitación y talleres	-	-	-	-	2 270,4	28,3	1 722,8	21,5	2 851,9	35,5	611,3	7,6	563,8	7,0	0,0	-	8 025,9	7,5	
G. Costos operacionales	-	-	-	-	487,2	14,7	1 560,1	47,0	263,1	7,9	419,9	12,6	83,8	2,5	506,5	15,3	3 320,7	3,1	
H. Gastos de personal	-	-	-	-	-	-	14,0	62,9	-	-	4,9	21,9	-	-	3,4	15,3	22,3	-	
<b>Total costos de inversión</b>	<b>134,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1 383,1</b>	<b>1,4</b>	<b>8 234,4</b>	<b>8,5</b>	<b>38 895,3</b>	<b>40,2</b>	<b>6 453,0</b>	<b>6,7</b>	<b>21 676,2</b>	<b>22,4</b>	<b>9 208,6</b>	<b>9,5</b>	<b>10 848,8</b>	<b>11,2</b>	<b>96 916,0</b>	<b>90,5</b>	
<b>II. Gastos recurrentes</b>																			
A. Costos operacionales	-	-	-	-	-	-	1 236,3	71,3	-	-	233,0	13,4	-	-	264,5	15,3	1 733,8	1,6	
B. Sueldos	-	-	-	-	-	-	6 032,1	71,3	-	-	1 137,1	13,4	-	-	1 290,4	15,3	8 459,6	7,9	
<b>Total gastos recurrentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 268,3</b>	<b>71,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 370,1</b>	<b>13,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 554,9</b>	<b>15,3</b>	<b>10 193,4</b>	<b>9,5</b>	
<b>Total</b>	<b>134,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1 383,1</b>	<b>1,3</b>	<b>8 234,4</b>	<b>7,7</b>	<b>46 150,3</b>	<b>43,2</b>	<b>6 453,0</b>	<b>6,0</b>	<b>23 046,4</b>	<b>21,5</b>	<b>9 208,6</b>		<b>12 403,7</b>	<b>11,6</b>	<b>107 109,4</b>	<b>100,0</b>	

Cuadro 3

**Costos del programa desglosados por componente, subcomponente y año del proyecto**

(en miles de euros)

<i>Componente/subcomponente (incluidas las asignaciones para imprevistos)</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<b><i>Total</i></b>
<b>A. Fortalecimiento de la resiliencia de los sistemas de producción</b>									
A.1. Infraestructuras innovadoras y resilientes	1 974,3	11 987,9	14 570,1	11 863,0	7 126,4	4 131,3	978,5	23,1	52 654,7
A.2. Intensificación y diversificación de la producción	512,9	1 060,7	2 382,1	2 175,6	1 659,1	850,7	365,2	151,3	9 157,6
A.3. Fortalecimiento de las partes interesadas y educación ambiental	235,8	789,9	818,9	724,4	598,0	508,1	217,6	170,7	4 063,5
<b>Total parcial</b>	<b>2 723,0</b>	<b>13 838,6</b>	<b>17 771,2</b>	<b>14 763,1</b>	<b>9 383,5</b>	<b>5 490,1</b>	<b>1 561,3</b>	<b>345,1</b>	<b>65 875,8</b>
<b>B. Facilitación del acceso al mercado</b>									
B.1. Infraestructuras y equipos de apoyo a la elaboración y la comercialización	465,1	1 840,7	2 976,0	2 656,4	1 284,1	501,6	513,6	420,0	10 657,5
B.2. Comercialización, emprendimiento y acceso a la financiación	1 322,3	1 664,9	1 948,1	2 157,8	2 234,1	1 901,4	194,6	88,6	11 511,8
B.3. Apoyo a la gobernanza de las cadenas de valor seleccionadas	16,5	241,2	245,2	211,8	74,7	28,2	-	-	817,7
<b>Total parcial</b>	<b>1 804,0</b>	<b>3 746,8</b>	<b>5 169,3</b>	<b>5 026,1</b>	<b>3 592,9</b>	<b>2 431,2</b>	<b>708,2</b>	<b>508,6</b>	<b>22 987,0</b>
<b>C. Gestión, coordinación, seguimiento y evaluación, y gestión de los conocimientos</b>									
	<b>3 125,2</b>	<b>1 996,4</b>	<b>1 901,1</b>	<b>2 632,4</b>	<b>2 000,3</b>	<b>2 202,4</b>	<b>1 976,3</b>	<b>2 412,6</b>	<b>18 246,6</b>
<b>Total</b>	<b>7 652,2</b>	<b>19 581,8</b>	<b>24 841,5</b>	<b>22 421,5</b>	<b>14 976,7</b>	<b>10 123,7</b>	<b>4 245,8</b>	<b>3 266,2</b>	<b>107 109,4</b>

### **Estrategia y plan de financiación y cofinanciación**

32. El programa cuenta con ocho fuentes de financiación: i) FIDA: EUR 46,15 millones, o XOF 30 960 millones (43,2 %); ii) OFID: EUR 23,05 millones, o XOF 15 430 millones (21,5 %); iii) FIDA (BRAM): EUR 9,20 millones, o XOF 6 170 millones (8,6 %); iv) FMAM: EUR 8,23 millones, o XOF 5 510 millones (7,7 %); v) ASAP+: EUR 6,45 millones, o XOF 4 300 millones (6,0 %); vi) Gobierno: EUR 12,40 millones, o XOF 8 300 millones (11,6 %), no desembolsables; vii) instituciones financieras: EUR 0,13 millones, o XOF 92,6 millones (0,1 %), y viii) beneficiarios: EUR 1,38 millones, o XOF 930 millones (1,3 %).
33. **Desembolsos.** La separación entre los desembolsos y la gestión de fondos procedentes de distintos cofinanciadores se garantizará mediante el establecimiento de sistemas distintos para la gestión de fondos. Se establecerá un sistema de control interno de conformidad con las reglas y procedimientos del FIDA y con arreglo a lo dispuesto en el convenio de financiación. Se implementará y configurará un software de gestión y contabilidad. Además, se efectuará una auditoría externa anual, conforme a los requisitos del FIDA.
34. **Resumen de los beneficios y análisis económico.** Del análisis de costos-beneficios se desprende que el programa RESI-2P, cuyo costo total asciende a EUR 107,11 millones, generará un valor actual neto de EUR 45,83 millones (XOF 30 700 millones) y tendrá una tasa interna de rendimiento del 11,5 %, una relación beneficio-costo de 1,54 y un período de amortización de siete años. Se considera que el programa es viable desde el punto de vista financiero cuando el valor actual neto es positivo, la tasa interna de rendimiento es superior al costo de oportunidad del capital (6,3 %) y la relación beneficio-costo es superior a uno. Desde una perspectiva macroeconómica, el programa registra un valor actual neto de EUR 151,72 millones (XOF 304 790 millones), una tasa de rendimiento económico del 22,2 % y un período de recuperación de la inversión de cuatro años. Sin embargo, estos resultados no toman en consideración la evaluación de las externalidades, como el almacenamiento de CO<sub>2</sub> o la emisión de gases de efecto invernadero. El balance de carbono, calculado mediante la herramienta EX-ACT, indica que el programa tiene un impacto positivo en el medio ambiente (potencial de almacenamiento de 4 092 220 toneladas de CO<sub>2</sub> equivalente), con lo que el valor actual neto ascendería a EUR 280,50 millones y la tasa de rendimiento económico sería del 56,9 %.
35. **Estrategia de salida y sostenibilidad.** Los equipos del programa identificarán los dispositivos institucionales y las partes interesadas organizadas que podrían participar en la estrategia de salida, que se llevará a cabo gradualmente, en función de las siguientes actividades: i) las actividades puntuales, respecto de las cuales no es necesario ningún relevo institucional ni es necesario que se produzca una apropiación a largo plazo; ii) las actividades que deben integrarse en los dispositivos existentes, para lo cual necesitan un acompañamiento y una apropiación progresivos, y iii) las actividades cuya implementación es competencia de operadores especializados o estructuras estatales competentes, cuya continuidad al finalizar el programa es indispensable para la sostenibilidad de éste.

## **III. Gestión de riesgos**

### **A. Riesgos y medidas de mitigación**

36. La situación de fragilidad en la que se encuentra el país requiere la instauración de un sistema de seguimiento y evaluación eficaz y apropiado a fin de obtener las condiciones propicias para que las actividades lleguen a los beneficiarios. Durante su ejecución, el programa estará expuesto a una serie de riesgos, entre ellos: i) el riesgo de que se produzca una interpretación incompatible con el contenido y el enfoque del programa; ii) la resistencia al cambio, que podría retrasar o

comprometer la adopción de buenas prácticas de resiliencia; iii) el rechazo persistente de las instituciones financieras a la financiación de empresas agrícolas promovidas por el programa RESI-2P; iv) el riesgo de retirada al concluir el programa, y v) la fluctuación de los precios de los alimentos y los insumos.

37. Estos riesgos se mitigarán mediante: i) el establecimiento de un marco inicial para delimitar los ejes principales y las líneas generales de las asociaciones; ii) la participación de todos los actores y la responsabilización de las autoridades locales; iii) la apropiación de la visión y el enfoque del programa por los beneficiarios; iv) la difusión de buenas prácticas; v) la participación de las instituciones financieras; vi) una ejecución gradual que deje tiempo suficiente para consolidar el programa y asegurar su sostenibilidad, y vii) el aumento de la resiliencia frente a las perturbaciones económicas.

Cuadro 4

#### Calificación general de los riesgos

<i>Tipo de riesgo</i>	<i>Calificación del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Alto	Alto
Estrategias y políticas sectoriales	Considerable	Considerable
Medio ambiente y clima	Considerable	Considerable
Alcance del programa	Considerable	Moderado
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Moderado	Moderado
Gestión financiera	Considerable	Moderado
Adquisiciones y contrataciones en el marco del programa	Considerable	Moderado
Impacto ambiental, social y climático	Considerable	Moderado
Partes interesadas	Considerable	Moderado
<b>General</b>	Considerable	Moderado

## B. Categoría ambiental y social

38. Se considera que el programa RESI-2P presenta un **riesgo ambiental y social considerable**. Los riesgos identificados están relacionados con la conservación de la biodiversidad, la utilización eficiente de los recursos y la prevención de la contaminación, el trabajo y las condiciones laborales, y la salud y seguridad de las poblaciones. Para subsanar estos riesgos se tomarán medidas de mitigación a fin de fortalecer las capacidades de adaptación de los pequeños productores a través de inversiones en infraestructuras resilientes basadas en técnicas y prácticas climáticamente inteligentes, el fomento de soluciones basadas en la naturaleza y de energías renovables como la energía solar, la diversificación de la producción y acciones que tengan en cuenta el género y la nutrición para los grupos más vulnerables.

## C. Clasificación del riesgo climático

39. Se considera que el **riesgo climático es considerable**. La zona de intervención del programa está expuesta a riesgos climáticos, tales como inundaciones, episodios de calor extremo, sequía debido a la escasez de agua, además de incendios. Se prevén efectos negativos en la producción agrícola, la productividad del ganado, la productividad forestal y la biodiversidad, así como en las cadenas de valor agrícolas y las infraestructuras rurales. Las medidas propuestas para fortalecer la resiliencia de los pequeños productores incluyen entre otras cosas la diversificación y la asociación de cultivos, la introducción de variedades resilientes, los seguros agrícolas basados en índices, las técnicas agrícolas de conservación y la agrosilvicultura, la producción y difusión de información meteorológica, el seguimiento del nivel freático y el suministro de tecnologías adaptadas.

## D. Sostenibilidad de la deuda

40. La tasa de endeudamiento, calculada sobre la base del PIB a 31 de diciembre de 2022, era del 53,9 % a finales de diciembre de 2022.

## IV. Ejecución

### A. Marco organizativo

#### Gestión y coordinación del programa

41. **Integración institucional y coordinación.** El programa estará bajo la supervisión administrativa y técnica del Ministerio de Agricultura y de Recursos Animales y Pesqueros y se incluirá en la partida presupuestaria 075, Infraestructuras hidroagrícolas y regadío. El Ministerio de Economía, Finanzas y Fomento se encargará de la supervisión financiera. Se constituirá un comité directivo<sup>7</sup> por orden ministerial que estará presidido por el responsable de la partida presupuestaria conexas. Se prevé organizar talleres anuales de planificación y diálogo en cada región para asegurar que se tengan en cuenta las prioridades regionales definidas en los planes de resiliencia, efectuar el seguimiento de la ejecución y validar los programas de trabajo.
42. Se establecerá una coordinadora nacional que se encargará de las principales funciones de ingeniería del proyecto en los ámbitos administrativo y financiero y en materia de seguimiento y evaluación, de gestión de los conocimientos y de la comunicación, así como de las funciones técnicas esenciales. En el terreno, se crearán dos unidades de ejecución regionales para desplegar las actividades a través de los operadores y los asociados en la ejecución.

#### Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones, y gobernanza

43. **Gestión financiera.** El programa dispondrá de personal cualificado para garantizar la eficacia de su gestión. Se establecerá un sistema de control interno de conformidad con las reglas y procedimientos del FIDA y con arreglo a lo dispuesto en el convenio de financiación. Se implementará un programa de gestión y contabilidad para garantizar la fiabilidad de la información financiera y la presentación puntual de los correspondientes informes al FIDA. Se efectuará una auditoría externa anual, conforme a los requisitos del FIDA.
44. **Adquisiciones y contrataciones.** Se llevarán a cabo de conformidad con las directrices del FIDA en la materia y con el Código de Contratos del Sector Público de Burkina Faso. En el manual de ejecución se detallarán los procedimientos de licitación. Se elaborará un plan de adquisiciones y contrataciones para los primeros 18 meses de ejecución, que se someterá al FIDA para que dé su visto bueno.
45. **Gobernanza.** Burkina Faso ha obtenido una puntuación de 42 y ocupa la 77ª posición sobre 180 países en el índice de percepción de la corrupción 2022. En conjunto, el desempeño de Burkina Faso en lo que respecta a la gestión ha empeorado entre la evaluación de 2013 y la de 2017. La puntuación del país en la evaluación de las políticas e instituciones nacionales<sup>8</sup> de 2021, atribuida por el Banco Mundial, es de 3,5, cifra que supera el promedio global de África Occidental y Central, que es de 3. La política de lucha contra la exclusión social y la promoción de la igualdad, con una puntuación de 4, se considera satisfactoria.

#### Participación y observaciones del grupo objetivo y resolución de reclamaciones

46. Los equipos mantendrán el diálogo con el grupo objetivo durante toda la vigencia del programa y favorecerán la retroalimentación en relación con sus intervenciones. Este diálogo se llevará a cabo de diversas formas: i) la participación activa de los

<sup>7</sup> El comité directivo estará compuesto de representantes de organizaciones profesionales, mujeres y jóvenes del medio rural, gobiernos subnacionales, el sector agroindustrial, etc.

<sup>8</sup> Evaluación de las políticas e instituciones nacionales.

grupos objetivo del programa en la elaboración de los planes de resiliencia; ii) la transmisión de información de los beneficiarios a través de sus organizaciones, fortalecidas por el programa; iii) los comités de gestión de las infraestructuras establecidas; iv) la participación en los talleres de evaluación y planificación participativas del programa; v) las encuestas de satisfacción de los beneficiarios; vi) la plataforma de vigilancia ciudadana, y vii) los mecanismos de tramitación de quejas establecidos en el marco del programa.

#### **Resolución de reclamaciones**

47. Debe establecerse un mecanismo adecuado de resolución de quejas para que los beneficiarios puedan expresar sus preocupaciones. La tramitación de las quejas deberá estar supervisada y ser objeto de los correspondientes informes; se designará a un punto focal a nivel de la coordinadora nacional y dos unidades de ejecución regionales para dar seguimiento al procedimiento.

#### **B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación**

48. La **planificación** se efectuará mediante planes operacionales anuales y presupuestos correspondientes, elaborados de forma participativa, en los que se definirán los objetivos y resultados previstos con sus correspondientes actividades y los presupuestos oportunos. En cada región, los planes operacionales anuales y presupuestos correspondientes se basarán en planes de resiliencia a nivel municipal y seguirán las orientaciones de los talleres de planificación y diálogo regionales; posteriormente, se consolidarán a nivel nacional antes de presentarlos al comité directivo para su validación y de transmitirlos al FIDA para que dé su visto bueno.
49. **Seguimiento y evaluación.** El programa RESI-2P desarrollará un sistema de seguimiento y evaluación eficaz y eficiente que tendrá en cuenta las experiencias y las enseñanzas extraídas de la implementación de diversos proyectos financiados por el FIDA en Burkina Faso. Este sistema generará periódicamente una información útil, completa y fiable que facilitará la toma de decisiones y el aprendizaje a lo largo del programa.
50. **Gestión de los conocimientos y comunicación.** Se elaborará una estrategia de gestión de los conocimientos y de comunicación. Estará acompañada de planes de acción anuales con sus correspondientes presupuestos, e integrará las experiencias, visitas e intercambios diversos, incluido el intercambio entre países en desarrollo en el marco de la cooperación Sur-Sur y triangular.
51. **Innovación y ampliación de escala.** El enfoque de resiliencia mediante la planificación facilitará la contribución de todas las partes interesadas en el análisis de los desafíos en el ámbito de la seguridad y el cambio climático y favorecerá una mayor focalización de las inversiones y una asignación de recursos más eficiente, conforme a las prioridades definidas de manera inclusiva.
52. La promoción de soluciones digitales para valorizar las infraestructuras, establecer asociaciones comerciales y desarrollar iniciativas empresariales contribuirá a una mejora sostenible de la productividad y al desarrollo de los mercados.
53. Apoyándose en los logros del proyecto Neer-Tamba en el Norte del país, el programa favorecerá la apropiación de buenas prácticas y soluciones técnicas sostenibles por los gobiernos subnacionales en el marco de la implementación de los planes de resiliencia.

## C. Planes para la ejecución

### Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

54. En el apéndice figura un programa de trabajo y presupuesto para un período de 18 meses que servirá para la puesta en funcionamiento del programa desde su entrada en vigor. Asimismo, se ha preparado un plan de actividades de puesta en marcha (apéndice IV) en el que se enumeran las prioridades de la fase de preparación para la puesta en marcha del programa.

### Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización.

55. El FIDA y el Gobierno se encargarán conjuntamente de la supervisión del programa. Se efectuarán misiones de supervisión y apoyo a la ejecución para que el FIDA y el Gobierno puedan realizar un seguimiento de los resultados del programa. En el cuarto año se llevará a cabo un examen de mitad de período para medir los progresos alcanzados y el logro de los efectos previstos, y realizar los ajustes necesarios. Al final del programa se organizará una misión de finalización para evaluar el impacto del programa y extraer enseñanzas de su ejecución.

## V. Instrumentos jurídicos y facultades

56. Un convenio de financiación entre Burkina Faso y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
57. Burkina Faso está facultado por su legislación para recibir financiación del FIDA.
58. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

## VI. Recomendación

59. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta con arreglo a lo dispuesto en la siguiente resolución:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a Burkina Faso por un monto equivalente a cuarenta y seis millones ciento cincuenta mil euros (EUR 46 150 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias a Burkina Faso por un monto de nueve millones doscientos mil euros (EUR 9 200 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario  
Presidente

## Accord de financement négocié

### Programme pour le Renforcement de la résilience des petits producteurs

(Négociations conclues le 29 août 2023)

Prêt No: \_\_\_\_\_

Prêt No: \_\_\_\_\_

Nom du Projet : « Programme pour le Renforcement de la résilience des petits producteurs » (le « RESI-2P » ou le « Projet »)

Nom de l’Emprunteur/ du Bénéficiaire (le « Burkina Faso »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

#### ATTENDU QUE :

**A.** L’Emprunteur/le Bénéficiaire a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

**B.** Il est prévu que le Projet bénéficiera de financements et co-financements additionnels par divers partenaires, en particulier entre autres, l’OFID, le FEM et l’ASAP + destinés à l’exécution du Projet ; et

**C.** L’Emprunteur/le Bénéficiaire s’est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit :

#### Section A

1. Le présent accord de financement (l’« Accord ») comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes les éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur/au Bénéficiaire deux prêts : (i) un prêt à des conditions particulièrement favorables (le « Prêt A ») et un prêt à des conditions ordinaires du Mécanisme d’accès aux ressources empruntées (le « Prêt B »), (le Prêt A et le Prêt B ensemble définis comme le « Financement »). Le Financement sera utilisé par l’Emprunteur/le Bénéficiaire uniquement aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## Section B

1. A. i) Le montant du Prêt A est de quarante-six millions cent cinquante mille euro (EUR 46 150 000).  
  
ii) Le Prêt A est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du Prêt par le Conseil d’administration du Fonds (le « CA ») et sera payable semestriellement au titre du service du Financement. L’emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le CA. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et quatre pour cent (4%) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).
  - B. i) Le montant du Prêt B est de neuf millions deux-cent mille euro (EUR 9 200 000).  
  
ii) Le Prêt B est accordé à des conditions ordinaires, et est assorti d’un taux d’intérêt sur le montant de l’encours en principal égal au taux d’intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du Financement, et assorti d’un délai de remboursement de trente-deux ans (32), y compris un différé d’amortissement de sept ans (7), à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
2. La monnaie de paiement au titre du service du Financement est l’euro (EUR).
  3. L’exercice financier débute le 01 janvier et se termine le 31 décembre.
  4. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts et de la commission de service du Financement sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.
  5. Il y aura un compte désigné en Francs de la Communauté Financière Africaine (CFA) pour l’utilisation exclusive du Projet ouvert à la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO). L’Emprunteur/le Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
  6. Il y aura un compte d’opération en Francs CFA au profit de l’Unité de Gestion du Projet ouvert à Ouagadougou dans une banque de bonne réputation. Deux sous comptes d’opération seront ouverts pour les antennes du Projet.
  7. A. L’Emprunteur/le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d’un montant de douze millions trois cent quatre-vingt-trois mille (EUR 12 383 000) essentiellement non- décaissables sous forme entre autres:

i) d'exonération de droits, impôt et taxes grevant l'acquisition des biens et services de travaux dans le cadre du Projet ; ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantés les infrastructures ; iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet ; et (iv) la mise en disposition de bureaux au Projet. Toutefois, des fonds de contrepartie décaissables pourraient-êtré mobilisés sur la base d'une évaluation des besoins exprimés.

- B. Le Ministère en charge des finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations et valorisations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

### **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée à la huitième année de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée: conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/ du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

### **Section D**

Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

### **Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
  - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ; et
  - b) Dans le cas où l'Emprunteur/le Bénéficiaire, sans justification valable, n'a pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs, après l'entrée en vigueur de l'Accord ;
  - c) La non- soumission du rapport d'audit annuel dans le suivant délai : au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
  - b) Le personnel clé du Projet a été recruté conformément à la section 12 Annexe 3 du présent Accord.
  - c) La préparation par l'équipe Projet du premier PTBA et l'obtention du non-objection par le FIDA.
  - d) La mise en place de logiciels de gestion financière et comptable et de suivi-évaluation.
3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.
4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire :

[cliquez et tapez le titre du représentant]  
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

[Copie à :]<sup>9</sup>

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord, [en date du \_\_\_\_\_]<sup>10</sup>, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

\_\_\_\_\_  
"[(nom du Représentant autorisé)]"  
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

<sup>9</sup> Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

<sup>10</sup> À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

Date : \_\_\_\_\_<sup>11</sup>

FONDS INTERNATIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
Alvaro Lario  
Président

Date : \_\_\_\_\_

---

<sup>11</sup> Dans le cas où l'Accord de Financement n'est passigné au siège du FIDA

## **Annexe 1**

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Population cible.* L'objectif du Projet est de renforcer la résilience de 109 000 ruraux dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè. De plus, le Projet impactera indirectement 208 635 petits exploitants dont 93 886 femmes (45 pourcent), 104 318 jeunes (50 pourcent), 13 096 personnes déplacées internes et 1 097 personnes en situation de handicap.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest. Dans ces régions, le Projet interviendra sur l'ensemble des huit provinces en délimitant son action autour des zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord et 16 dans le Centre-Ouest). La superficie-cible de l'aire de production s'élève à 30 802 ha.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de renforcer les pratiques durables des petits exploitants en tant que pilier stratégique transversal face à une fragilité multidimensionnelle exacerbée par les effets du changement climatique.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est de renforcer la résilience de 109 000 ruraux dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes ci-après:

La composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » dont l'action porte sur la recapitalisation des ménages affectés par les crises, la mise en place d'un appareil de production performant qui améliore les pratiques culturelles tout en répondant aux exigences environnementales et climatiques, et le renforcement des acteurs. Trois sous-composantes reliées à des produits spécifiques définis dans la structure du Projet contribueront à réaliser cet effet : (A1) Aménagements résilients et innovants ; (A2) Intensification durable et diversification de la production ; (A3) Renforcement des acteurs et éducation environnementale.

La composante B « Facilitation de l'accès au marché » mettra en œuvre une stratégie de soutien à la transformation, à l'entrepreneuriat et à la facilitation des relations avec les opérateurs de marché, notamment issu de l'agriculture durable, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance dans les filières. Cette composante complète le développement de la production durable mis en œuvre dans la composante A et s'organise en trois sous-composantes: (B1) Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation ; (B2) Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement ; et (B3) Appui à la gouvernance des filières-cibles. Elles seront mises en œuvre à travers les plans de résilience conformément à la stratégie du Projet

La composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation »

#### **II. Dispositions relatives à l'exécution**

6. L'agent principal du Projet. Le MARAH sera le ministère de tutelle technique du RESI-2P, et assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.
7. *Comité de pilotage du Projet (COPiL).* Un Comité de pilotage sera créé au sein du programme budgétaire de rattachement du Ministère en charge de l'Agriculture, qui sera l'organe d'orientation et de pilotage du Projet de Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P). La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le responsable du Programme Budgétaire de rattachement du Ministère en charge de l'Agriculture ". Un

arrêté portant création, attribution, composition et fonctionnement du COPiL sera pris par le/la Ministre chargé de l'Agriculture.

**Responsabilités.** Le COPiL du RESI-2P se réunira deux (2) fois par an en sessions ordinaires, et en sessions extraordinaires en cas de besoins et aura notamment les fonctions suivantes : i) examiner et adopter les différents rapports d'évaluation du Projet; ii) examiner et adopter les programmes d'activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés, ou encore iii) de faire des recommandations à l'attention du chargé/chef de Projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du Projet. Etant donné l'ancrage territorial du Projet, il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail. Les responsables techniques correspondants instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain.

8. *Unité de gestion du Projet (UGP).* Le RESI-2P disposera d'une UGP basée à Ouagadougou. L'UGP sera composée d'une équipe recrutée par le Ministère en charge de l'Agriculture suivant un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivi de près par le FIDA. Chaque personnel sera lié au Projet par un contrat biannuel<sup>12</sup> renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances. Une Unité d'exécution régionale (UER) sera établie dans chaque région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre.

**Composition.** L'UGP sera composée d'une équipe des experts comprenant: i) un Coordonnateur, ii) un Responsable administratif et financier, iii) un Responsable en suivi-évaluation, iv) un Spécialiste en passation des marchés, et (v) des Spécialistes techniques y compris, par exemple, agronome, spécialiste en agroécologie et sauvegardes environnementales (ESS). L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).

**Responsabilités.** L'unité de gestion assurera les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification, résilience, changement climatique et agroécologie, infrastructures, agronomie et chaînes de valeur, nutrition, genre et inclusion sociale. L'UCP aura en charge la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les institutions partenaires. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Projet ainsi que de sa stratégie d'intervention.

9. *Partenaires stratégiques.* L'UGP travaillera avec les partenaires technique, financiers, et stratégique enfin d'assurer l'atteinte des résultats.

10. *Suivi et évaluation.* Le Projet RESI-2P développera un système de suivi-évaluation (SSE) efficace et efficient, tenant compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA au Burkina Faso. Sur la base des Directives du FIDA et du système de S&E au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture, un SSE multifonctionnel sera développé pour générer périodiquement des informations utiles, complètes et fiables.

11. *Gestion des connaissances.* Le Projet RESI-2P capitalisera ses expériences et innovations et mettra en place un système de partage des savoirs qui favorisera leur mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe. Une stratégie de gestion des savoirs et communication sera élaborée dès la première année de mise en œuvre du Projet.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

---

<sup>12</sup> Disposition du décret n°1383 du 31 décembre 2021 relative à la gestion des projets et programmes exécutés au Burkina Faso

*Préparation.* Le Ministère en charge de l'Agriculture préparera un Manuel des procédures administratives, comptables et financières acceptable pour le FIDA. Ce Manuel inclura, entre autres : i) la coordination institutionnelle courante du Projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapportage, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

*Approbation et Adoption.* Le Ministère en charge de l'Agriculture adressera un projet de Manuel au FIDA pour commentaire et approbation. Le manuel adopté à la suite de l'approbation du FIDA ne pourrait pas faire l'objet de modification ou d'abrogation sans l'accord écrit préalable du FIDA.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

#### 1. Affectation du produit du Financement

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement pour chaque prêt ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt A (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	16 839 000	2 786 400	100% HT
II. Subvention et don	6 777 900	2 701 800	
III. Equipements et matériels	344 700	223 200	
IV. Biens, Services et Intrants	9 630 900	2 493 900	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	7 942 500	74 700	
Non alloué	4 615 000	920 000	
<b>TOTAL</b>	<b>46 150 000</b>	<b>9 200 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses relatives à la catégorie III – Equipements et matériels comprennent également les dépenses liées aux achats de véhicules utilisés exclusivement pour le Projet.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, Services et Intrants comprennent les dépenses liées à la consultation, aux formations et aux ateliers.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V – Coûts de fonctionnement, comprennent les dépenses liées aux salaires et au coût d'opération.

#### 2. Modalités de décaissement

a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories III (Equipements et matériels), IV (Biens et Services) et V (Coûts de fonctionnement) avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (EUR 599 000).

b) Sous réserve d'approbation préalable du Fonds, un auditeur externe indépendant réputé et qualifié venant du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP et selon les normes admises par le FIDA.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement si l'Emprunteur/le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie de compétition et plus précisément par voie d'appel à candidature publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/du Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.
2. *Egalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.
3. *Comptabilité.* Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
4. *Accords de collaboration.* Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
5. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
6. *Genre.* L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de projet soient mis en œuvre.
7. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/le Bénéficiaire s'assurera que le processus de clarification foncière qui sera entrepris protégera les participants au Projet qui s'engagent dans des pratiques foncières durables conformément aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux

dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

11. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

12. *Le personnel clé du Projet est :* i) le Coordonnateur du Projet, ii) le responsable administratif et financier, et iii) le responsable du suivi et de l'évaluation.

12.1 Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA.

12.2 Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évités, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

## **II. Dispositions SECAP**

1. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA ("SECAP Edition 2021"), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur/ le Bénéficiaire et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender,

modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Etant donnée les risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur/ le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur/ le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture comme Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit faire en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent auprès de toutes les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. La section suivante s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-

dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur/ le Bénéficiaire devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet/programme conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur/ le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet/programme ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

10. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur/le Bénéficiaire doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;

- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
  - Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.
11. L'Emprunteur devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de Gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.
12. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord, l'Accord prévaudra.

## Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom <sup>13</sup>	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b>	1. # de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet		63 000	109 000	SSE RÉSI-2P	Trimestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>		34 650	59 950				
	<i>Dont femmes (45%)</i>		28 350	49 050				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>		35 500	54 500				
	<i>Dont personnes déplacées internes (PDI)</i>	0	5 500	13 096				
	<i>Dont personnes en situation de handicap (PSH)</i>	0	450	1 097				
	1a. # de ménages correspondant		21 053	36 556				
	1b. # de personnes au sein des ménages		120 000	208 635				
	1.1. Membres de ménages de petits exploitants pauvres aidés à faire face aux effets du changement climatique (ASAP+ 1)		120 000	208 635				
	1.2. Personnes bénéficiant d'investissements financés par le FEM (GEF CI 11)		11 000	20 000				
<b>Objectif global :</b> Consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique	2. Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité au climat dans les régions d'intervention <sup>14</sup>	TBD	-5%	-10%	Enquête de référence, Enquêtes d'évaluation des effets, évaluation d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	
<b>Objectif de développement :</b> Renforcer la	3. % de personnes ayant augmenté d'au moins 20% la valeur de leur indice de résilience	0%	30%	70%	RDMT Index results	Année 4 et 8	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis

<sup>13</sup> Ensemble des indicateurs à désagréger par genre et par âge

<sup>14</sup> Prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom <sup>13</sup>	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
résilience des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus	à la fin projet							et performants face au contexte de crise
	4. % producteurs déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%	0	25%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement et FIDA	
	5. % de ménages se déclarant satisfaits des services du projet (SF 2.1)	0	45%	75%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	5.1 % de ménages déclarant avoir de l'influence dans la prise de décision (SF 2.2)	0	20%	50%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	6. % de personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE – 2.1)	0%	25%	70%	1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact		Gouvernement et FIDA	
	<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>15 750</i>	<i>76 300</i>				
	<i>Hommes (55%)</i>	<i>0</i>	<i>8 662</i>	<i>41 965</i>				
<i>Femmes (45%)</i>	<i>0</i>	<i>7 088</i>	<i>34 335</i>					
<b>Effet 1 :</b> La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières-sont améliorées	7. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (CI 3.2.2)	0%	35%	70%	Etude COI FIDA, RDMT Index adoption	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
	7.1. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (ASAP+ 2)	0%	35%	70%	Enquêtes d'évaluation des effets, RDMT Index adoption	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
8. # de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (CI 3.2.1) <sup>15</sup>	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination		

<sup>15</sup> Même indicateur valable pour GEF (CI6)

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom <sup>13</sup>	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
					Etude COI FIDA			
	8.1 # de tonnes de GES (CO2e) évitées ou séquestrées (ASAP+ 12)	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Année 4 et 8	Unité de coordination	
	9. % de femmes faisant état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire (CI 1.2.8)	0	25%	80%				Ménages et communautés ouverts à l'amélioration de l'alimentation des femmes
	Total	0	7 087	39 240	Etude COI FIDA	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	% ménages	0	11%	36%				
	Nombre ménages	0	2 362	13 080				
	Membres ménages correspondant	0	13 463	74 556				
Produit 1.1 : Des bassins de production sensibles au changement climatique sont aménagés	10. Nbre de bassins versants aménagés et gérés avec des plans de résilience participatifs	0	36	36	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	11. #d'ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (CI 1.1.2)	0	2 717	2 917	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Expertise de qualité disponible pour construction des aménagements résilients
	12. # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (CI 3.1.4)	0	23 087	30 802	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	12.1 # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (ASAP+ 7)	0	6 000	15 000	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	13. Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration (GEF CI3) = CI 3.1.4	0	18 000 ha	27 885 ha	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
Produit 1.2 : Des pratiques innovantes et résilientes et des bonnes pratiques d'alimentation sont adoptées	14. # de producteurs ruraux ayant accès à des intrants et technologies résilientes (CI 1.1.3)	0	21 500	35 700				
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	11 825	19 635	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Intérêt des partenaires et appropriation par les structures régaliennes
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	9 675	17 850				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	10 750	17 850				
	15. # d'OP soutenus dans la gestion durable des ressources	0	400	700	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom <sup>13</sup>	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)							
	15.1. Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat (ASAP+ 5)	0	400	700	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	16. # de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8)	0	19 500	33 750	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	10 725	18 562				
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	8 775	15 188				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	9 750	16 875				
<b>Produit 1.3</b> : Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées	17. % d'OP fonctionnelles renforcées dans les filières-cibles	0	20%	60%	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
<b>Effet 2</b> : Les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont développées dans les filières-cibles	18. % d'OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%	0%	25%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	Ouverture des consommateurs à consommer "Burkinabè"
	19. % d'augmentation des produits transformés commercialisés dans les filières-cibles	0%	15%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	20 # d'emplois créés pour les jeunes	0	120	660	Etude FIDA COI	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	<i>Dont emplois jeunes gers (55%)</i>	0	66	363				
	<i>Dont emploi jeunes femmes (45%)</i>	0	54	297				
<b>Produit 2.1</b> : Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues	21. # d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6)	0	42	63	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Stabilisation de la situation sécuritaire permettant l'exploitation optimum des infrastructures
	22. #de kilomètres de routes/pistes rurales remises en état ou améliorées (CI 2.1.5)	0	75	75	SSE RÉSI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom <sup>13</sup>	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<u>Produit 2.2:</u> L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs	23. # d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)	0	825	1 650	SSE Rési-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Volonté du Gouvernement à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat
	24. # de partenariats commerciaux actifs	0	18	30	SSE Rési-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Co-investissement des opérateurs de marchés dans les filières cibles
<u>Produit 2.3 :</u> La gouvernance des filières-cibles est renforcée	25. Nombre de plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées	0	5	5	SSE Rési-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Volonté des acteurs à collaborer dans la durée de manière équitable et transparente

## Matrice intégrée des risques du programme

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<b>Contexte national</b>			
<b>Engagement politique</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque : Rallongement de la période de la transition due à la persistance de l'insécurité ou changement de gouvernement à la suite de la transition qui pourrait avoir des priorités différentes pour le développement agricole</li> </ul>	E		MARAH
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque : Contexte national impropre à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies de développement du secteur agricole</li> </ul>	E		
<b>Gouvernance</b>			
Risques: <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des communautés locales des processus de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants RESI-2P</li> <li>Non-conformité aux procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité</li> </ul>	S		UGP
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des savoir-faire locaux et régionaux en matière de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants</li> <li>Mise en œuvre approche d'ingénierie sociale</li> <li>Suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité</li> <li>Formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance</li> <li>Demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières</li> <li>Mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes</li> <li>Audit interne périodique</li> <li>Suivi de la tutelle</li> </ul>		M	UGP MARAH FIDA
<b>Macroéconomie</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse du taux de croissance économique liée notamment à la détérioration de la situation sécuritaire, la fermeture d'industries, et la perturbation des circuits de commercialisation</li> <li>Persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales</li> </ul>	E		Gouvernement
Mesures d'atténuation: Suivi des objectifs de productivité Investissements massifs dans les bassins de production afin de stimuler la croissance agricole		M	MARAH UGP
<b>Fragilité et sécurité</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du projet RESI-2P</li> <li>Recrudescence des attaques terroristes et menaces sur le déploiement des activités</li> </ul>	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Ciblage géographique situe le projet en dehors des zones rouges</li> <li>Approche prudentielle dans le déploiement des activités</li> <li>Recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée.</li> </ul>		E	UGP Partenaires MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les travaux pouvant être exécutés par les populations locales, appliquer l'approche d'exécution par les communautés, en veillant au préalable à leur capacitation et la mise sur pied d'un système de contrôle de l'évolution des travaux pour en garantir la qualité. Ces derniers devront être suffisamment outillés (capacités, équipements, etc.) pour assurer ces responsabilités. Pour les autres travaux, s'appuyer sur partenaires ayant des tentacules et une apprise sociale au sein des communautés cibles</li> </ul>			
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>			
<b>Alignement des politiques</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales</li> <li>Nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet RESI-2P</li> </ul>	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Alignement des objectifs et investissements du RESI 2P sur les priorités de la transition</li> <li>Initiation de revues périodiques inclusives et facilitation</li> <li>Ajustements stratégiques à la revue à mi-parcours</li> </ul>		M	MARAH UGP
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles</li> </ul>	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé</li> <li>Collaboration étroite avec les directions techniques</li> <li>Appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégiques</li> </ul>		F	MARAH et directions déconcentrées Unité de gestion du projet Communes
<b>Contexte environnemental et climatique</b>			
<b>Vulnérabilité aux conditions environnementales</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation de l'approvisionnement en intrants en raison d'une catastrophe liée au climat.</li> </ul>	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture de conservation et la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) et les activités de lutte intégrée contre les ravageurs contribueront à réduire la dépendance aux engrais synthétiques, aux herbicides et aux pesticides.</li> <li>Renforcement de la production communautaire de semences et les processus post-récolte (renforcement des capacités, système d'irrigation/banque de semences tout au long de l'année, etc.) afin de réduire la dépendance vis-à-vis du réseau externe de distribution de semences.</li> <li>Fourniture de prévisions saisonnières et à court terme dans des formats utilisables et accessibles par les agriculteurs.</li> </ul>		M	UGP
<b>Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit hydrique élevé avec des niveaux de pluviométrie largement inférieurs à la moyenne</li> <li>Des revenus plus élevés provenant des chaînes de valeur peuvent inciter à un plus grand défrichement des terres, affectant ainsi le microclimat local et aggravant les aléas climatiques.</li> <li>Défis liés à la gestion de l'eau (Évapotranspiration accrue des cultures; perte d'eau du sol; changements dans quantité et</li> </ul>	S		UGP MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<p>moment des précipitations; ruissellement fluvial plus variable; recharge réduite des eaux souterraines; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La monoculture rend les agriculteurs vulnérables aux pertes environnementales et climatiques</li> <li>• Certaines infrastructures localisées (champs, systèmes d'irrigation, etc.) sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, aux vents violents, etc.</li> <li>• Les événements climatiques extrêmes (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes) peuvent endommager les installations de transformation.</li> <li>• La hausse des températures et de l'humidité peut augmenter ou diminuer les pertes et le gaspillage post-récolte, ainsi qu'avoir un impact sur la sécurité alimentaire</li> <li>• Des approvisionnements en eau en baisse et plus irréguliers ; Concurrence croissante avec d'autres utilisateurs domestiques ou industriels</li> </ul>			
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements de la maîtrise de l'eau et périmètres irrigués</li> <li>• Augmenter la capacité de stockage et de distribution de l'eau (récupération de l'eau, étangs communaux, recharge des nappes phréatiques) ; introduire des mesures d'efficacité de l'eau du côté de la demande ; soutenir la résolution des conflits pour différents utilisateurs de l'eau (par exemple, les groupes d'utilisateurs de l'eau)</li> <li>• Entreprendre une cartographie participative et une planification de l'utilisation des terres ; et entreprendre une surveillance du paysage basée sur la télédétection</li> <li>• Adopter des mesures de conservation et d'efficacité de l'eau telles que la collecte de l'eau, une infrastructure d'irrigation efficace, des barrages de contrôle, la gestion des inondations et le drainage.</li> <li>• Lorsque des sources d'eau souterraines sont utilisées pour l'irrigation, elles doivent être intégrées à des technologies d'utilisation efficaces ainsi qu'à des mesures de reconstitution de la nappe phréatique</li> <li>• L'eau d'irrigation provenant de sources de surface à proximité des sites miniers doit être pré-testée pour déterminer le niveau de contamination.</li> <li>• Si des marais doivent être aménagés pour le riz paddy, le projet doit également intégrer la gestion durable du mini-bassin versant associé</li> <li>• Promouvoir une intensification durable et des systèmes de culture diversifiés par la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie et les systèmes mixtes culture/élevage</li> <li>• Inclure des structures de gestion des risques physiques au niveau de l'exploitation (par exemple, des brise-vent, des digues anti-inondation, des pare-feu) ; moderniser ou déplacer des infrastructures sensibles, etc.</li> <li>• Utiliser des cartes d'exposition aux dangers et d'adéquation des cultures pour informer l'emplacement des installations de transformation ; moderniser les installations de traitement avec des dispositifs de protection ; Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance des installations de transformation contre les événements climatiques extrêmes</li> <li>• Concevoir des matériaux d'emballage adaptés en parallèle avec des stratégies de gestion des déchets et de stockage ; Pour la contamination par l'aflatoxine du maïs et des arachides, intégrez Aflasafe dans une stratégie complète de gestion des produits avant et après récolte</li> <li>•</li> </ul>		M	UGP MARAH
Champ du projet RESI-2P			
Pertinence du programme			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<b>Risque(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques</li> </ul>	M		
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche champs-écoles producteurs</li> <li>Suivi-accompagnement</li> </ul>		F	UGP Partenaires
<b>Solidité technique</b>			
<b>Risque(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hostilité des groupes-cibles concernant l'approche résiliente de gestion des bassins versants</li> <li>Défaillance des entreprises de contrôle</li> <li>Utilisation de techniques culturales traditionnelles non-adaptées au contexte de changement climatique et affectant le rendement, l'autosuffisance et les revenus des exploitations</li> <li>Coûts prohibitifs d'accès aux intrants</li> <li>Méconnaissance des enjeux du changement climatique sur la production agricole</li> </ul>	M		UGP Partenaires MARAH
<b>Mesures d'atténuation:</b> Approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience. L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises Promotion de la production et utilisation de semences de variétés performantes et résilientes (certifiées et paysannes). Approche CEAP pour l'apprentissage et l'adoption des pratiques d'agriculture intelligentes, d'agroécologie et d'agroforesterie Déploiement d'animateurs/conseillers à l'exploitation au sein des OP et des villages/Communes		F	
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et durabilité</b>			
<b>Modalités d'exécution</b>			
<b>Risque(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires</li> <li>Déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain</li> <li>Faible capacité en matière d'ingénierie sociale</li> <li>Stratégie de co-investissement du projet visant la contribution des MER et des membres des PC. Dans le cas où le co-investissement ne se matérialise pas, cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet ou même arrêter le soutien du projet aux PC et MER</li> <li>Faible capacité des opérateurs (CREER, CEM, etc.) disponibles pour soutenir l'entrepreneuriat rural dans les provinces cibles peut menacer la capacité du projet à créer/soutenir des PC et OPB solides</li> <li>Faible disponibilité de staff compétents pour la PMU</li> </ul>	E		
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du projet</li> </ul>		E	MARAH FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées</li> <li>Assistances techniques internationales spécialisées</li> <li>Stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet</li> <li>Synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur</li> <li>Suivi des prestations en ingénierie sociale par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. A vant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux</li> <li>Veiller à ce que le projet mette en œuvre un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce la conformité des OPB et des MER avec les exigences du projet en matière de contribution des bénéficiaires.</li> <li>Faciliter également l'accès des PC et des MER à des financements supplémentaires de la part des IMF</li> <li>Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales. Renforcer les capacités des fournisseurs de formation et des services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement</li> <li>Veiller à ce que le personnel compétent des projets antérieurs soit maintenu dans le nouveau projet et b) identifier le personnel compétent avant les processus de recrutement et en veiller à ce qu'il postule aux postes.</li> </ul>			
<b>Risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans le démarrage des projets affectant la performance</li> </ul>	M		
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre anticipées du FIPS ( mécanisme d'avance de fonds du FIDA)</li> </ul>		M	FIDA MARAH
<b>Risque :</b> Faible capacité de mise en œuvre des projets	M		
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet basé sur la compétence</li> <li>Contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante</li> </ul>		F	
<b>Dispositifs de suivi-évaluation</b>			
<b>Risque(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Système de suivi-évaluation faible lacunaire</li> </ul>	M		
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée</li> <li>Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc.</li> </ul>		F	UGP FIDA
<b>Passation des marchés</b>			
<b>Cadre légal et réglementaire</b>			
<b>Risque(s):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA</li> <li>Litige foncier</li> </ul>	M		MARAH
<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas</li> <li>Mise en place et formation des instances de gestion foncière locale au niveau des communes et des villages</li> </ul>		F	
<b>Responsabilité et transparence</b>			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<b>Risque(s):</b> • Non-respect des règles et procédures de passation de marchés	S		
<b>Mesures d'atténuation:</b> • Faire des formations régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre • assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA		M	UGP FIDA
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>			
<b>Risque(s):</b> • Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés	S		
<b>Mesures d'atténuation:</b> • Recrutement d'expertise spécialisée en passation de marchés		S	MARAH FIDA UGP
<b>Processus de passation des marchés publics</b>			
<b>Risque(s):</b> • Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	M		
<b>Mesures d'atténuation:</b> • Etablissement d'un Plan annuel de passation de marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse • Appui dans la mise à jour et suivi des plans de passation de marchés • Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures		M	UGP FIDA
<b>Gestion financière</b>			
<b>Organisation et dotation en personnel</b>			
<b>Risque(s):</b> • Compétences déficitaires en gestion financière des projets	E		
<b>Mesures d'atténuation:</b> • Termes de référence : décrire clairement les tâches du personnel du programme s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Etudier la possibilité de considérer le personnel des anciens projets FIDA ayant démontré une bonne performance pour les nouveaux projets FIDA. • Identifier les bons profils des candidats avant l'initiation du processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir • Processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir. • Formations périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel • Cahiers des charges du personnel • Session d'information et d'appropriation du manuel par l'ensemble du Personnel du projet		S	MARAH UGP FIDA
<b>Processus budgétaire</b>			
<b>Risque(s):</b> • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées	M		
<b>Mesures d'atténuation:</b> • S'assurer que le PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N		F	UGP FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire des processus budgétaires participatifs et basés sur les capacités réelles du projet.</li> <li>Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat</li> </ul>			
<b>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de contrepartie au financement des plans d'affaires ne sont pas totalement mobilisés ou sont décaissés en retard.</li> <li>Trésorerie insuffisante pour les besoins du projet.</li> <li>Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution.</li> <li>Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature</li> </ul>	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire pro activement le cofinancement du gouvernement dans les lois de finance et adopter comme bonne pratique le décaissement des FCP pour préparer le démarrage des projets.</li> <li>Mettre en place un système de surveillance des différents types de cofinancement pour assurer la disponibilité continue des fonds.</li> <li>Etablir un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné actualisé régulièrement.</li> <li>Formation des partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le programme.</li> <li>Décaissement des fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire.</li> <li>Mise en place d'un guide de justification des avances.</li> <li>Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du bénéficiaire, du représentant du projet RESI-2P et du représentant de l'institution financière partenaire</li> </ul>		M	MARAH UGP
<b>Contrôles internes</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion.</li> <li>Cumul de tâches incompatibles</li> <li>Faibles capacités des partenaires d'exécution.</li> <li>Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne</li> </ul>	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme.</li> <li>Respect des règles de séparation des tâches incompatibles.</li> <li>Evaluation des dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation.</li> <li>Extension du contrôle de l'auditeur interne à l'ensemble des activités du programme.</li> <li>Visite périodique des UCRs et contrôles inopinés</li> </ul>		S	MARAH UGP
<b>Comptabilité et rapports financiers</b>			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans la mise en place du système de comptabilité.</li> <li>Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable.</li> <li>Plan comptable non adapté au contexte du programme</li> </ul>	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation.</li> <li>Assistance d'une année prévue dans le contrat d'acquisition du logiciel</li> <li>Plan comptable conforme au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités au projet RESI-2P</li> </ul>		F	UGP
<b>Audit externe</b>			
Risque(s):	S		

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inadéquation du mandat de l'auditeur externe.</li> <li>Retard dans la soumission des rapports d'audit externe</li> </ul>			
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA.</li> <li>Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible</li> </ul>		M	UGP
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>			
<b>Conservation de la biodiversité</b>			
Risque(s): Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité	M		
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes		F	UGP
<b>Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution</b>			
Risque(s): Pollution de l'environnement	S		
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière des bassins Évaluations d'impact environnemental et social pour les initiatives entrepreneuriales Système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)		M	UGP MARAH
<b>Patrimoine culturel</b>			
Risque(s): Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	M		MARAH Partenaires
Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés		F	
<b>Santé et sécurité de la population locale</b>			
Risque(s): Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	S		
Mesures d'atténuation: A ménagement respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement dans les unités de transformation Suivi du respect des normes		F	MARAH et structures techniques déconcentrées UGP
<b>Emploi et conditions de travail</b>			
Risque(s): Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	M		
Mesures d'atténuation: Ciblage des personnes en âge de travailler Promotion de modèles économiques rentables et viables pour les entreprises et les partenariats productifs Promotion d'opportunités d'emplois décents		F	UGP
<b>Réinstallation physique et économique des populations</b>			
Risque(s): Sans objet			
Mesures d'atténuation: Sans objet			
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>			
Risque(s): Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	M		
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		F	UGP

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</b>			
Risque(s): Vulnérabilité des petits producteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	S		
Mesures d'atténuation: Développement de systèmes d'alerte précoce. Éducation et formation environnementales intégrées des producteurs dans les interventions de formation		F	UGP
<b>Parties prenantes</b>			
<b>Participation et coordination des parties prenantes</b>			
Risque(s): Faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision	M		
Mesures d'atténuation: Mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés Mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs Soutien au dialogue politique inclusif		F	MARAH UGP
<b>Plaintes des parties prenantes</b>			
Risque(s): Absence de voie de recours	S		
Mesures d'atténuation: Appui aux initiatives de veille et d'engagement citoyens Mise en place d'un système d'expression et de gestion des plaintes		F	UGP

## Plan d'activités de démarrage

Rubriques	Montant en USD	Montant en EUR
<b>Manuels et documents de stratégie</b>	<b>76 940</b>	<b>70 808</b>
Procédures administratives, comptables et financière	24 297	22 361
Procédures de passation de marchés	6 479	5 963
Manuel d'exécution technique (finalisation)	5 669	5 217
Stratégie de ciblage	24 297	22 361
Stratégie genre	8 099	7 454
Stratégie de communication	8 099	7 454
<b>Etude de base clés</b>	<b>307 757</b>	<b>283 229</b>
Situation de référence	64 791	59 627
Caractérisation des bassins	80 989	74 534
Etudes APS-APD aménagements et pistes	161 977	149 068
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation		
<b>Unité de coordination</b>	<b>267 252</b>	<b>245 953</b>
Location siège et mobilier	186 263	171 418
Recrutement du personnel clé	8 099	7 454
Parc informatique et bureautique	64 791	59 627
Acquisition et paramétrage d'un logiciel de gestion et formation du personnel		
Location de voitures	8 099	7 454
<b>Total</b>	<b>651 949</b>	<b>599 990</b>